



## Titre perdu et demande de residence

Par **Djayams**, le **20/07/2021** à **23:42**

Bonjour,

j'ai perdu ma carte de sejour pluriannuelle vpf 2 ans.. C'est ma 3eme fois . Elle est encore valable 1 an. J'ai fait les déclarations à la police. Seulement je voudrais savoir si je peux faire une demande de modification de titre dans la foulée en carte de 10 ans ? Le prix du duplicata est de 225 e, donc le prix d'une carte de sejour et ca fait cher faut dire . Aussi ma fille est francaise âgée de 1 an et demi. J'ai 17 ans sur le territoire de maniere reguliere. Suis-je obligé de refaire le duplicata apres faire une demande de carte de resident vu que j'y ai droit d'après la prefecture etant donné le nombre de cartes de sejour et ou en tant que père d'enfant français je dois axer ma demande de modification de carte ? Merci pour vos conseils.

Freddy